

Direction des affaires culturelles

2022 DAC 298 Subvention de fonctionnement (2.217.500 euros) et avenant à la convention avec l'EPCC Maison des Pratiques Artistiques Amateurs

PROJET DE DELIBERATION**EXPOSE DES MOTIFS**

Mesdames, Messieurs,

L'établissement culturel Maison des Pratiques Artistiques Amateurs (MPAA) a été créé par délibération en date des 16 et 17 juillet 2007, sous la forme d'un établissement public local, à caractère administratif. Notre assemblée a voté, dans sa séance des 29, 30 et 31 mars 2016, la transformation de cet établissement public en établissement public de coopération culturelle, à caractère industriel et commercial. Un arrêté préfectoral portant création de cet établissement public de coopération culturelle a été pris le 6 juin 2016 et la nouvelle entité est opérationnelle depuis le 1^{er} janvier 2017. Elle a son siège au 10, passage de la Canopée 75 001 Paris. Les membres de son conseil d'administration sont désignés par le Conseil de Paris. L'établissement est actuellement présidé par Geneviève Garrigos, Conseillère de Paris. Depuis le 1^{er} janvier 2020, la ville de Gentilly est associée à la Ville de Paris comme membres de la MPAA.

Les statuts de l'établissement lui fixent pour mission de soutenir, valoriser et encourager la pratique en amateur, dans tous les domaines, sans privilégier aucun genre. L'accomplissement de cette mission confiée par la collectivité parisienne à la MPAA s'articule autour de plusieurs volets : la mise en place à chaque saison, à l'Auditorium Saint-Germain, d'une programmation proposée aux amateurs, la création d'un centre de ressources sur les possibilités offertes en matière de pratique amateur sur le territoire parisien et le développement de lieux de répétition destinés aux amateurs.

Depuis 2017, la MPAA déploie son activité sur 5 sites : Canopée 1^{er} arrondissement, Saint Germain 6^{ème} arrondissement, Bréguet 11^{ème} arrondissement, Broussais 14^{ème} arrondissement et Saint Blaise 20^{ème} arrondissement. Le réseau de la MPAA dispose ainsi de 20 salles de répétition (musique, théâtre et danse) et de 3 espaces de diffusion. Chaque année, la MPAA accueille 500 projets en répétition dont 75 % amateurs autonomes, elle organise plus de 70 ateliers pour près de 1000 participant.e.s. 160 représentations dans le cadre de la programmation, dont une majorité de spectacles amateurs et restitutions d'atelier, sont données. Plus de 100 locations de salles sont effectuées.

L'année 2021 a été encore fortement marquée par les effets de la crise sanitaire, avec l'arrêt de l'accueil des formations amatrices qui a duré jusqu'à la mi-mai. Cette situation a été pour la MPAA celle d'une meilleure adaptabilité sur le plan structurel. Les outils déployés en 2020 ont poursuivi leur développement, permettant un recours plus réactif au télétravail et l'adaptation à des horaires contraints. De manière logique, le nombre de

projets amateurs accueilli est nettement inférieur à 2019, même s'il est supérieur à celui de 2020 (40% des projets ont été impactés en 2021, contre 65% en 2020). Malgré un début de saison 2021/2022 satisfaisant, le retour à une situation normale n'est pas d'actualité : les groupes amateurs restent moins nombreux à se mobiliser et les mobilisations individuelles sont encore difficiles, disparates ou de dernière minute. Les échanges avec les fédérations, les autres structures parisiennes ou au-delà alertent sur le nombre important d'associations et d'initiatives qui n'ont finalement pas repris leurs activités suite aux interruptions subies, longues et répétées. Le projet de territoire Connexion qui marque 2021 a pu se dérouler selon le calendrier prévu mais en grande partie revu à la baisse dans ses actions en présence. La journée de restitution le samedi 25 septembre a pu avoir lieu et réunir plus de 1200 personnes, à la Mairie du 11^{ème} arrondissement.

Depuis mai dernier, la MPAA poursuit ses activités de soutien à la pratique amateur et renouvelle ses partenariats. La Maison a initié en juin, en lien avec Réseau 21, une action-recherche sur les droits culturels et leurs traductions dans les politiques publiques territoriales.

La saison 21/22 est marquée par des temps forts, notamment avec un axe «Art et Sport» sous la thématique de FAIRE CORPS, avec les autres institutions culturelles et dans les espaces publics. Un axe jeunesse sera également développé, notamment avec les ateliers «Zig Zag» organisés pour des élèves de 3^{ème}.

Par délibérations 2021 DAC 720 en date des 14, 15, 16 et 17 décembre 2021, un acompte de 1.420.500 euros au titre de l'année 2022 a été attribué l'association. Il vous est proposé d'accorder le solde de la subvention au titre de l'année 2022 à hauteur de 797.000 euros portant ainsi son montant total pour 2022 à 2.217.500 euros correspondant au montant de la contribution annuelle de la Ville prévue dans les statuts de la MPAA.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer et de m'autoriser à signer l'avenant à la convention annuelle relative au versement du solde de la subvention, annexé au présent projet.

La Maire de Paris